Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260429-DELIB4230426-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M Philippe DAULY, Maire.
M Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M Jean-Baptiste CORDON, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS :
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET,
Mme Nathalie JOSSELIN donne procuration à M Jean-Baptiste CORDON,
Mme FRATTINI Héloïse donne procuration à M Thomas CHEVALIER,
M Franck JOSSET donne procuration à M Philippe DAULY.

Secrétaire de séance : M Thomas CHEVALIER.

Délibération 4 **SUBVENTION ÉCOLE**

année 2026

Une subvention annuelle sera versée cette année à L'OCCE 22, 1 rue Jules Ferry 22130 Bourseul pour l'éveil culturel et le transport scolaire.

Le montant total de la subvention 2026 s'élèvera à 3 302.00 € (127 enfants X 26 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser la subvention.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Thomas CHEVALIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 Avril 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22